

1. Identification du produit et de la compagnie			
Fournisseur HENRY COMPANY 909 N. Sepulveda Blvd., Suite 650 El Segundo, CA 90245-2724 Pour renseignements : Services techniques Numéro de téléphone : (800) 486-1278 Site Web : www.henry.com www.bakor.com		Fabricant HENRY COMPANY 909 N. Sepulveda Blvd., Suite 650 El Segundo, CA 90245-2724 Pour renseignements : Services techniques Numéro de téléphone : (800) 486-1278 Site Web : www.henry.com www.bakor.com	
Coordonnées d'urgence du fournisseur CHEMTREC : (800) 424-9300 CHEMTREC : (703) 527-3887 CANUTEC : (613) 996-6666		Coordonnées d'urgence du fabricant CHEMTREC : (800) 424-9300 CHEMTREC : (703) 527-3887 CANUTEC : (613) 996-6666	
Date de publication : le 25 février 2011 Nom du produit : BK81018 – BAKOR 710-08 ENDUIT À BASE D'ALUMINIUM POUR TOITURE Code du produit : BK81018			
2. Composition/Information sur les ingrédients			
Ingrédient		Numéro CAS	Pourcentage du poids total
1,2,4-triméthylbenzène		95-63-6	1 - 5
1,3,5-triméthylbenzène		108-67-8	1 - 5
aluminium		7429-90-5	10 - 20
distillats de pétrole aromatique		64742-95-6	5 - 15
bitume de pétrole		8052-42-4	25 - 35
fibre de cellulose		9004-34-6	1 - 5
perlite expansée		93763-70-3	1 - 5
solvant Stoddard		8052-41-3	20 - 40
xylène		1330-20-7	1 - 5
CARACTÉRISTIQUES CRITIQUES			
AVERTISSEMENT ! Liquide combustible. Dépressant du système nerveux central. Les vapeurs risquent de provoquer des étourdissements, céphalées, nausées, perte de coordination et irritation des voies respiratoires. Cause des irritations cutanées. Apparence/Odeur : liquide noir avec pigment argent, forte odeur de solvant de pétrole			
3. Identification des risques			
Voie(s) de pénétration primaire(s)			
Inhalation			
Risques pour les yeux			
Peut causer une irritation des yeux (brûlure, larmolement, rougeur ou enflure).			
Risques pour la peau			
Peut causer une irritation de la peau et une dermatite de contact lors d'un contact prolongé.			
Risques reliés à l'ingestion			
Peut être nocif si avalé.			
Risques reliés à l'inhalation			
L'exposition aux vapeurs peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs ou d'embruns de pulvérisation peut causer une dépression du système nerveux central, des étourdissements, céphalées, nausées et perte de coordination.			
Effets chroniques/Effets cancérogènes			
Aucun des ingrédients du présent produit, présent à plus de 0,1%, n'est inscrit sur la liste des produits cancérogènes de l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration), du NTP (National Toxicology Program), du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) ou de l'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists).			

4. Premiers soins**Yeux**

S'il y a contact, ouvrir grand les paupières et rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, obtenir immédiatement des soins médicaux.

Peau

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la zone touchée avec du savon et de l'eau.

Ingestion

Obtenir immédiatement des soins médicaux. NE PAS FAIRE VOMIR. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une victime inconsciente. Téléphoner immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison.

Inhalation

Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle respire difficilement, lui administrer de l'oxygène. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Remarque à l'attention du médecin

L'aspiration du liquide dans les poumons lors de la déglutition ou du vomissement peut causer une inflammation des poumons, des dommages sérieux aux poumons et même la mort par pneumonie chimique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'inflammabilité : 45,5°C (105°F)

Méthode de mesure du point d'inflammabilité : Setaflash

Classification d'inflammabilité : Classe II

Limite inférieure d'explosivité : 0,9

Limite supérieure d'explosivité : 6,0

Risques de feu et d'explosion

Liquide combustible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur de longues distances avant de s'enflammer. La décomposition thermique (combustion) risque de relâcher des gaz, vapeurs et émanations irritants, corrosifs et/ou toxiques.

Agents extincteurs

Mousse chimique, dioxyde de carbone (CO₂) ou poudre extinctrice. Ne pas utiliser un jet d'eau direct.

Instructions en cas d'incendie

Les pompiers devraient porter des appareils respiratoires autonomes et une tenue de protection complète.

6. Mesures à prendre lors de fuites accidentelles

Contenir et/ou absorber le déversement à l'aide de matières inertes (p. ex. sable, vermiculite). Ramasser et mettre au rebut conformément aux règlements en vigueur. Empêcher le déversement dans les voies d'eau et les égouts. Quand le déversement est plus abondant, contenir l'écoulement et le récupérer en le pompant à l'aide d'équipement à l'épreuve des explosions.

7. Manutention et entreposage**Précautions lors de la manutention et de l'entreposage**

Tenir loin des sources d'inflammation. Conserver dans des contenants bien fermés. Entreposer dans un endroit frais, sec et largement ventilé. Ne pas manipuler ni entreposer à proximité de chaleur, d'étincelles, de flammes, d'oxydants forts ou d'acides forts. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition**Mesures d'ingénierie**

Utiliser en présence d'appareil de ventilation générale et locale par aspiration. Lorsque le produit est utilisé à l'extérieur, se tenir loin des entrées d'air des bâtiments ou encore, fermer et sceller les entrées d'air pour empêcher le produit de pénétrer dans le bâtiment.

Protection des yeux et du visage

Il est recommandé de porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou un écran facial par-dessus des lunettes protectrices ou des lunettes-masque.

8. Mesures de protection personnelle contre l'exposition (suite)**Protection de la peau**

Utiliser des gants de protection contre les produits chimiques pour empêcher le contact avec la peau.

Protection des voies respiratoires

Le présent produit est un mélange encapsulé qui réduit le risque d'exposition à des particules dangereuses.

L'exposition aux poussières ou embruns aérogènes dangereux peut être produite par pulvérisation, ponçage ou meulage.

Le niveau de protection des voies respiratoires requis doit être évalué selon les expositions aux produits chimiques par un professionnel de la santé ou de la sécurité. Au besoin, utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré équipé d'une cartouche de protection contre les vapeurs organiques, approuvé par la NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health) ou encore d'un appareil respiratoire à adduction d'air pur.

Les limites d'exposition en milieu de travail pour les ingrédients individuels (le cas échéant) sont énumérées ci-après.

Ingrédient(s) – Limites d'exposition

1,2,4- triméthylbenzène

ACGIH TLV-TWA 25 ppm

1,3,5- triméthylbenzène

ACGIH TLV-TWA 25 ppm

aluminium

ACGIH TLV-TWA 10 mg/m³

OSHA PEL-TWA 15 mg/m³ (taux global d'empoussiérage)

OSHA PEL-TWA 5 mg/m³ (poussières inhalables)

distillats de pétrole aromatique

OSHA PEL-TWA 500 ppm

bitume de pétrole

ACGIH TLV-TWA 0,5 mg/m³ (fraction inhalable, comme de l'aérosol soluble de benzène)

fibre de cellulose

ACGIH TLV-TWA 10 mg/m³

perlite expansée

OSHA PEL-TWA 15 mg/m³ (taux global d'empoussiérage)

OSHA PEL-TWA 5 mg/m³ (poussières inhalables)

solvant Stoddard

ACGIH TLV-TWA 100 ppm

OSHA PEL-TWA 500 ppm

xylène

ACGIH TLV-STEL 150 ppm

ACGIH TLV-TWA 100 ppm

OSHA PEL-TWA 100 ppm

9. Propriétés physiques et chimiques**Apparence**

Liquide noir avec pigment argent

Odeur

Forte odeur de solvant de pétrole

Type de produits chimiques : mélange

État physique : liquide

Point d'ébullition : 154-204°C (310-400°F)

Densité relative : 1,00

Pourcentage de matières volatiles : <54,7

Pression de vapeur : 2 à 20°C (68°F)

Densité de vapeur : >1

Facteur pH : non applicable

Solubilité : insoluble dans l'eau

Vitesse d'évaporation : <1

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : stable

Polymérisation dangereuse : ne se produira pas

Matériaux incompatibles

Éviter tout contact avec des agents oxydants forts et acides forts

Produits de décomposition dangereux

Gaz toxiques et irritants, vapeurs ou émanations d'aluminium, monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂)

11. Information toxicologique**Effets chroniques/effets cancérogènes**

Aucun des ingrédients du présent produit dont les concentrations sont égales ou supérieures à 0,1% n'a été déterminé comme étant cancérogène par le CIRC, le NTP, l'OSHA ou l'ACGIH.

Information toxicologique diverse

Dans l'ensemble, des essais toxicologiques n'ont pas été effectués sur le présent produit. Les données toxicologiques disponibles pour les ingrédients individuels sont résumées ci-après.

Ingrédient(s) – Données toxicologiques

1,2,4- triméthylbenzène

LD50 (oral, rat) : 5 000 mg/kg

LC50 (rat) : 18 g/m³ (durée d'exposition de 4 heures)

1,3,5-triméthylbenzène

Dose létale (oral, rat) : 23 g/kg, létale à 7 des 10 animaux expérimentaux

LC50 (rat) : 24 g/m³ (durée d'exposition de 4 heures)

distillats de pétrole aromatique

LD50 (oral, rat) : 2 900 mg/kg

fibre de cellulose

LD50 (oral, rat) : >2 000 mg/kg

LC50 (rat) : >5 800 mg/m³ (durée d'exposition de 4 heures)

perlite expansée

LD50 (oral, souris) : 13 000 mg/kg

solvant Stoddard

oral-rat LD50 : >5 000 mg/kg

dermal-lapin LD50 : >3 000 mg/kg

inhal-rat LC50 : >5 500 mg/m³ (880 ppm)

inhal-rat LC50 : >1 300 ppm

xylène

LD50 (oral, rat) : 5 400 mg/kg

LD50 (dermal, lapin) : 12 180 mg/kg

LC50 (rat) : 6 350 ppm (durée d'exposition de 4 heures)

12. Information écologique

Aucun renseignement précis n'est disponible.

13. Considérations relatives à la mise au rebut

Mettre au rebut conformément aux lois gouvernementales municipales, provinciales et fédérales applicables.

14. Information concernant le transport**Transport par voie terrestre ou par voie d'eau (voyages intérieurs)**

Pas de restrictions si expédié dans des conteneurs < 450 L (119 gallons).

Restrictions si expédié dans des conteneurs > 450 L (119 gallons):

États-Unis NA1993, Liquide combustible, sans autres précisions, (mélange de distillats de pétrole),

Liquide combustible, III

Canada UN1999, Goudrons liquides, 3, III

Sauf départ>point d'éclair:

Les deux pays UN3256, Température élevée de liquide, inflammable, sans autres précisions, (mélange de distillats de pétrole), 3, III

IMDG UN1999, Goudrons liquides, 3, III

IATA UN1999, Goudrons liquides, 3, III

Pictogrammes



15. Information sur la réglementation

Information sur la réglementation des États-Unis

Il se peut que le bitume contienne des produits chimiques en quantité détectable, reconnus par l'État de Californie pour causer le cancer ou constituer un danger pour la reproduction.

Ingrédient(s) – Information sur la réglementation des États-Unis

1,2,4- triméthylbenzène

SARA Titre III – Section 313 Formulaire 'R'/TRI – Produit chimique à signaler
aluminium

SARA Titre III – Section 313 Formulaire 'R'/TRI – Produit chimique à signaler
xylène

SARA Titre III – Section 313 Formulaire 'R'/TRI – Produit chimique à signaler

Ingrédient(s) – Information sur la réglementation selon l'État (États-Unis)

1,2,4- triméthylbenzène

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

New Jersey – Risque environnemental

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

1,3,5-triméthylbenzène

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

aluminium

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

New Jersey – Risque environnemental

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque environnemental

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

distillats de pétrole aromatique

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

bitume de pétrole

New Jersey – Risque dans le lieu de travail

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

Massachusetts – Substance dangereuse

Ville de New York – Substance dangereuse

fibre de cellulose

Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail

perlite expansée

Massachusetts – Substance dangereuse
 solvant Stoddard
 New Jersey – Risque dans le lieu de travail
 Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail
 Massachusetts – Substance dangereuse
 Ville de New York – Substance dangereuse
 xylène
 New Jersey – Risque dans le lieu de travail
 New Jersey – Risque environnemental
 New Jersey – Risque particulier
 Pennsylvanie – Risque dans le lieu de travail
 Pennsylvanie – Risque environnemental
 Massachusetts – Substance dangereuse
 Ville de New York – Substance dangereuse

Information sur la réglementation canadienne

Le présent produit a été classifié conformément aux critères de risque du CPR. La fiche signalétique contient toute l'information requise par le CPR. Classification SIMDUT : B3 – Liquide combustible, D2B – Toxique

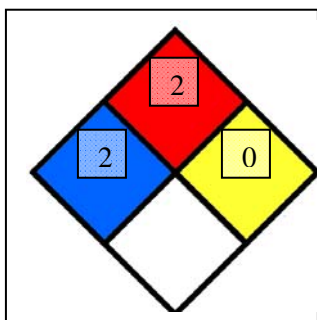
Ingrédient(s) – Information sur la réglementation canadienne

1,2,4- triméthylbenzène
 SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients
 1,3,5-triméthylbenzène
 SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients
 solvant Stoddard
 SIMDUT – Liste de divulgation des ingrédients

SIMDUT – Canada (pictogrammes)



NEPA



SIMD

SANTÉ	1
INFLAMMABILITÉ	2
RÉACTIVITÉ	0
PROTECTION INDIVIDUELLE	

16. Autre information

Révision/Information de l'auteur

La présente fiche signalétique remplace la fiche signalétique précédente en date du 4 mars 2008.

Avis de non-responsabilité

Bien que le présent document ait été préparé avec une diligence raisonnable, nous ne consentons aucune garantie et ne faisons aucune représentation quant à l'exactitude ou l'intégralité de l'information aux présentes, ni n'assumons aucune responsabilité quant à la pertinence de la présente information pour les fins prévues de l'utilisateur ou pour les conséquences de son utilisation. Il revient à chaque individu de déterminer la pertinence de la présente information pour ses fins particulières.